



NOUVEAU DISPOSITIF D'URGENCE POUR EVALUER L'IMPACT D'UNE POLLUTION ACCIDENTELLE SUR L'AIR



Atmo Hauts-de-France

Céline DEROSIAUX
Tél. : 03 59 08 37 30
contact@atmo-hdf.fr

**Service régional de la communication interministérielle
Préfecture de la zone de sécurité et de défense Nord**

Tél. : 03 20 30 52 50
pref-communication@nord.gouv.fr

SOMMAIRE

NOUVEAU DISPOSITIF POUR EVALUER L'IMPACT D'UNE POLLUTION ACCIDENTELLE SUR L'AIR

Mise en œuvre du dispositif : une réponse aux attentes citoyennes et partenariales	P. 3
Principes fondateurs du dispositif	P. 4
La force d'un dispositif d'urgence régional multi partenarial	P. 5
Des outils au service de l'expertise	P. 6
Un dispositif d'urgence déjà mis à contribution	P. 7
Un dispositif au service de l'intérêt général	P. 8

Mise en œuvre du dispositif : une réponse aux attentes citoyennes et partenariales



Depuis le 1^{er} janvier 2023, **Atmo Hauts-de-France** a initié, en lien avec l'Etat-major interministériel de zone (EMIZ) de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord et les services départementaux d'incendie (SDIS), **un dispositif d'urgence pour la qualité de l'air**, en collaboration avec les acteurs de gestion de crise (industriels, collectivités, associations).

Ce nouveau dispositif d'urgence mutualisé pour la qualité de l'air permet à Atmo Hauts-de-France d'intervenir en amont et lors d'incidents ou d'accidents, d'origine industrielle ou plus largement, pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air et pouvant conduire à des nuisances importantes ou un risque aigu pour l'environnement ou la population.

Ce dispositif d'intérêt général est exclusivement destiné à fournir une information et/ou améliorer les connaissances, préalablement et lors de ces événements.

PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- **Produire une information** sur la qualité de l'air en lien avec l'évènement, en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire d'Atmo ainsi que sur ses données modélisées et/ou mesurées au regard des résultats habituellement observés,
- **Analyser les informations disponibles**, dans la limite des moyens d'Atmo, pour évaluer l'impact de l'évènement sur la qualité de l'air,
- **Informers les autorités compétentes** et, en cas d'accident durant toutes les phases de la crise (phase d'urgence, phase de suivi et phase post-accidentelle).
- **Informers la population**, pendant les phases de suivi et post-accidentelles,
- **Capitaliser et améliorer les connaissances** sur la qualité de l'air lors d'incidents et accidents.

Evolution de la réglementation :

En adhérant à ce nouveau dispositif et en le finançant, les industriels impliqués soutiennent la mutualisation des moyens de mesures et l'expertise d'Atmo pour toutes situations d'accidents (industrielles et autres) et y trouvent également la réponse à leurs obligations réglementaires.

En effet, la réglementation* impose aux exploitants de sites classés Seveso et aux entrepôts de matières combustibles, de mesurer les polluants dans l'environnement en cas d'incendie ou d'accident de grande ampleur. Atmo Hauts-de-France surveille au quotidien la qualité de l'air et peut intervenir, à la demande de l'Etat, pour évaluer l'impact d'une situation accidentelle sur la qualité de l'air.

*Instruction gouvernementale relative à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles impliquant des établissements soumis à autorisation au titre des ICPE, parue le 12 août 2014

LES PRINCIPES FONDATEURS



A destination de qui ?

Lors du déclenchement du dispositif, Atmo Hauts-de-France intervient pour apporter son expertise et ses connaissances sur la qualité de l'air et répondre ainsi aux besoins :

- **De l'Etat ainsi que des SDIS** pour compléter les mesures et prélèvements de polluants atmosphériques, analyser les résultats et apporter une aide à la décision durant toutes les phases de la crise,
- **Des populations** pour répondre à leurs préoccupations et connaître l'impact de l'accident sur la qualité de l'air et leur exposition pendant les phases de suivi et post-accidentelle, en concertation avec les membres de la cellule de crise,
- **Des industriels**, en cas d'accident sur leur installation, pour être accompagnés. Ce nouveau dispositif leur permet également de participer à un dispositif mutualisé (tous accidents confondus) et de répondre à leurs obligations réglementaires.



Sur quel périmètre ?

Le dispositif pourra être déclenché par l'Etat en tout point de la région Hauts-de-France pour tout évènement d'ampleur pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air.



Un déploiement opérationnel durant tout l'évènement

Un accompagnement en amont, pendant et après l'accident sera mis en place pour qu'Atmo Hauts-de-France apporte des informations complémentaires pour aider à la décision (modélisation, mesures, prélèvements, analyses, expertise) et informer pendant les phases de suivi et post-accidentelles.

En effet, en cas d'accident majeur ayant un impact la qualité de l'air, les services de l'État et les SDIS ont besoin de données précises sur l'exposition aux risques des populations, de manière à assurer au mieux leurs missions d'opérations de secours aux personnes et la gestion de l'évènement.



Un programme adapté à tout type d'évènement

- Accidents industriels
- Incidents ou accidents de transports de matières dangereuses
- Incendies de grande ampleur

Seules sont prises en compte les pollutions atmosphériques chimiques. Les pollutions du sol, de l'eau, biologiques, radiologiques et à l'amiante ne sont pas concernées par ce dispositif



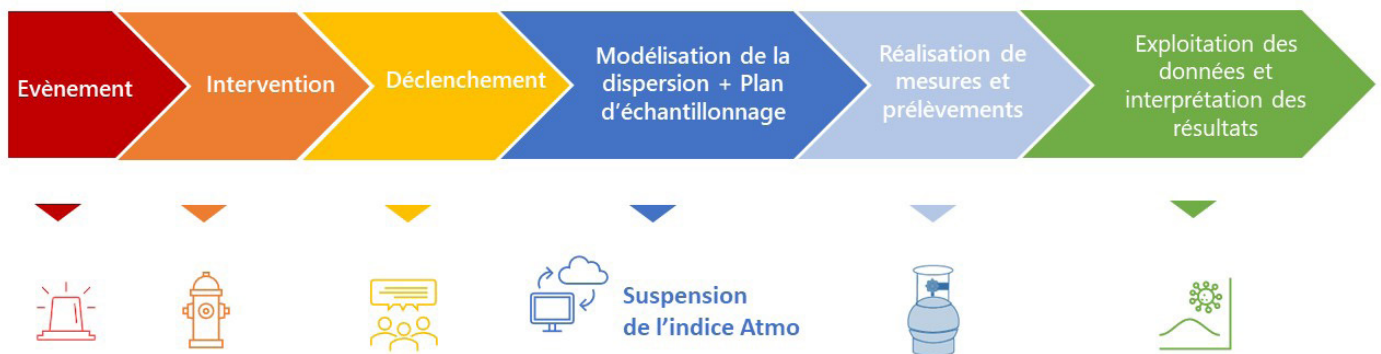
FACTEURS DE SUCCÈS

- La **COMPLEMENTARITE** des expertises et des moyens,
- La **MUTUALISATION** : partenariats avec tous les acteurs de la gestion de crise aux différentes échelles territoriales : les préfetures, l'EMIZ, les 5 SDIS de la région, la DREAL (service Risques), l'Agence régionale de santé, les autres associations de surveillance de la qualité de l'air en France ainsi que les industriels adhérents au dispositif.

LA FORCE D'UN DISPOSITIF D'URGENCE RÉGIONAL MULTI PARTENARIAL

Le dispositif peut être déclenché 24h/24h et 7j/7j par les autorités compétentes à savoir : le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), le poste de commandement opérationnel (PCO), le centre opérationnel départemental (COD) et/ou le centre opérationnel de zone (COZ) mis en place pour la gestion de l'évènement en cours sur toute la région des Hauts-de-France. Atmo Hauts-de-France ne peut être saisi que par les autorités compétentes.

COORDINATION D'UN ÉVÈNEMENT Les premières 24h



Le dispositif comprend 2 volets :

- Volet « veille » avec l'organisation et le maintien d'un dispositif d'alerte
- Volet « action » en cas de déclenchement du dispositif, avec déploiement des moyens sur le terrain

FOCUS : Pourquoi la diffusion de l'indice Atmo est suspendue lors d'un accident ?

L'indice de la qualité de l'air diffusé quotidiennement s'appuie sur des polluants dits « classiques » de pollution chronique. Or, dans le cadre de cet accident, d'autres polluants peuvent être rejetés ponctuellement dans l'air dans les processus de combustion.

L'indice Atmo ne prend pas en compte ces polluants particuliers. C'est pourquoi il n'est plus considéré comme représentatif de la qualité de l'air et sa diffusion est donc suspendue sur la zone concernée.



L'engagement de Roquette dans la construction et le déploiement du dispositif DUQAM traduit le sérieux et l'engagement des équipes pour conduire nos installations de façon responsable et durable. Notre implication dans ce dispositif permettra une connaissance plus fine et rapide de la qualité de l'air lors d'éventuelles interventions des secours pour une meilleure protection des populations et de l'environnement.

Emmanuel Meurville,
Responsable Environnement
du site de Lestrem, Roquette



DES OUTILS AU SERVICE DE L'EXPERTISE

Atmo Hauts-de-France dispose de différents moyens matériels mobilisables et déployables en tout point de la région en cas d'accident. Si besoin, du matériel complémentaire peut être réquisitionné. Le dispositif technique s'appuie sur des prélèvements d'air (canisters) envoyés en laboratoire avec des délais d'analyse de 24 à 48 heures ainsi que sur des appareils de mesures en temps réel (mini-stations) qui permettront de disposer plus rapidement de premiers résultats.

RESEAU DE MESURES D'ATMO

Environ 50 stations réparties sur toute La région

MESURES A DISTANCE

Moyens de mesures déclenchables à distance dans 5 stations du Dunkerquois

EQUIPEMENTS DE MESURE et PRELEVEMENTS

Mesures multi-polluants et prélèvement en vue d'une analyse ultérieure en laboratoire ou par le SDIS



MATERIELS FOURNIS AUX SDIS

+ de 300 000 euros d'investissements de matériels de mesures et prélèvements

PLATEFORME DE DECLARATION

Signal'air, outil participatif pour resenser des signaux olfactifs et panaches de fumées...

OUTIL DE MODELISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHERIQUE

A l'aide d'un modèle nous calculons les trajectoires d'air et le dépôt ou la dispersion des polluants atmosphériques



FOCUS : Les SDIS, la force alliée de la qualité de l'air

Atmo Hauts-de-France travaille en partenariat avec les SDIS pour qu'ils puissent réaliser des prélèvements et des mesures au cours de la phase d'urgence d'un accident/incident :

- Prêt de 7 lots de matériel (28 canisters et 14 microcapteurs),
- Formation et accompagnement aux méthodes de prélèvements et d'échantillonnage,
- Echange sur les procédures opérationnelles en cas de sinistre, expérimentation de nouvelles procédures,
- Echange des résultats, restitution d'une expertise plus robuste.

Cette collaboration assure la réalisation de prélèvements et mesures dans les meilleurs délais possibles des moyens disponibles, et de la faisabilité

par rapport aux conditions sur le terrain.



Ce dispositif permet aux SDIS de consolider leurs compétences par l'accompagnement de ressources expertes et la mise à disposition de matériels de mesures qui viennent compléter les équipements.



Un dispositif d'urgence déjà mis à contribution

Le mercredi 24 mai 2023, la préfecture de zone de défense et de sécurité Nord a organisé avec son état-major (EMIZ) un exercice de crise sur la thématique "Pollution accidentelle de l'air". Cet exercice a permis de réunir tous les acteurs du dispositif (Atmo Hauts-de-France ; Météo France ; la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ; l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ; les 5 préfectures de la zone de défense et de sécurité ; l'EMIZ pour tester les objectifs de déclenchement, de coordination et de contribution afin d'en évaluer la pertinence.

Un dispositif au service de l'intérêt général



Des outils mis à disposition de la population :

- Alerte info sur le site Atmo Hauts-de-France et de la préfecture
- Bulletin d'alerte accident Atmo Hauts-de-France par mail
- Bilan et analyse après les premières 24h



FOCUS : Signal'air - un précieux outil participatif

En cas d'accident pouvant avoir un impact sur la qualité de l'air, Atmo Hauts-de-France peut, en concertation avec ses partenaires, activer la plateforme de signalements Signal'Air.

Cette plateforme a pour vocation **d'appuyer les mesures réalisées par nos équipes, par des signalements et observations de citoyens**, pour identifier et localiser des phénomènes inhabituels de pollution de l'air.

Par exemple, si plusieurs signalements sont effectués dans le même secteur géographique sur des délais courts, nos équipes communiqueront ces

informations aux services de l'Etat et aux exploitants d'installations (industrielles ou assimilées, agricoles, artisanales, ...) situés à proximité, pour en identifier la source, envisager des actions et informer les populations.

Les principaux objectifs de la plateforme Signal'air sont :

- **D'objectiver les nuisances perçues par les riverains** (fréquence, intensité, type, niveau de gêne, localisation, etc.),
- **De suivre l'évolution des observations citoyennes** et panaches de fumées après la mise en place de solutions

techniques de la part des exploitants d'installations.

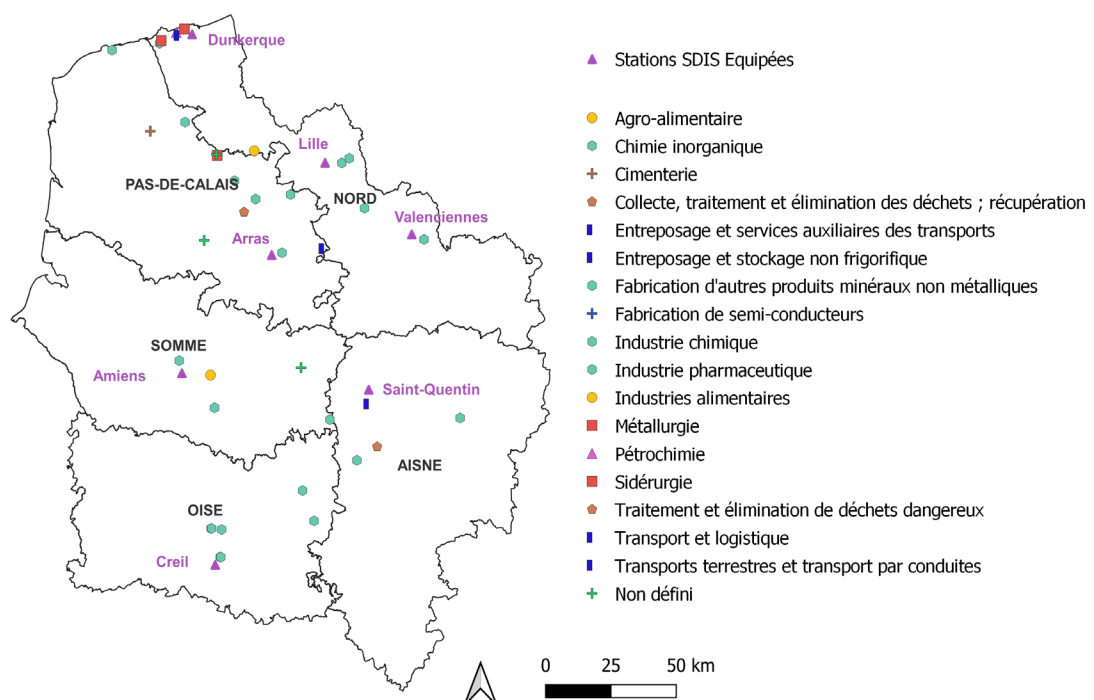


VIDEO : comment déclarer une odeur sur SIGNALAIR ?
<https://www.atmo-hdf.fr/service/signalair>

Nos partenaires



41 industriels adhérents





À propos

Atmo Hauts-de-France est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air sur la région.

Atmo Hauts-de-France, c'est plus de 45 années d'expertise et un ancrage territorial fort grâce à l'implication de près de 211 adhérents, représentant les collectivités, les acteurs économiques, les services de l'Etat, les associations et experts.

